

FOIRE AUX QUESTIONS

Question 1 :

Vers quelle association peuvent se tourner les candidats qui souhaitent s'intéresser à la prise en charge de l'épilepsie comme trouble associé à l'autisme ou aux troubles psychiques ?

Réponse:

L'association EPI (Epilepsie Progression intégration) et l'EFAPPE (Fédération des associations de personnes handicapées par une épilepsie sévère) se tiennent à la disposition des candidats pour les assister dans leur prise en compte de l'épilepsie sévère associée aux TSA ou aux troubles psychiques.

- Tel : 06 09 72 28 51
- Mail : epi.assoc@free.fr ou efappe@yahoo.fr

